



Association pour la **P**romotion de la **Lecture-plaisir** chez les **J**eunes
Le mouvement qui porte la voix des jeunes lecteurs

AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRÉSENTATION DE L'IMAGE D'UNE PERSONNE MINEURE

Trophée des apprentis booktubers 2025-2026

Je/nous soussigné(e)(s)

(Nom(s) et prénom(s) du/des titulaire(s) de l'autorité parentale)

Demeurant

Téléphone(s) :

Autorise(ons) à titre gracieux l'**Association pour la Promotion de la Lecture plaisir chez les Jeunes (APLJ)**, dont le siège est situé au 11 rue du Poirier Bouché, 08210 Autrecourt-et-Pourron, à utiliser l'image de mon (notre) enfant mineur :

Nom et prénom de l'enfant :

Né(e) le à

Caractéristiques des films et/ou photographies

Les supports visuels (vidéos, photographies) sont produits dans le cadre du projet pédagogique "**le Trophée des Apprentis Booktubers**". Ils consistent en la captation de la critique littéraire personnelle de l'élève et/ou en des reportages sur les activités menées en classe dans le cadre du projet.

Conséquences et périmètre de l'autorisation

En conséquence de quoi, j'autorise (nous autorisons) l'association APLJ à :

1. **Fixer et reproduire** la vidéo et/ou les photographies.
2. **Communiquer** ces supports au public, par extrait ou en totalité, sur les canaux de communication de l'association (site internet www.aplj.fr, chaîne youtube, réseaux sociaux) aux fins exclusives de :
 - La participation au processus de vote du trophée (diffusion en mode "non répertorié").
 - La valorisation des travaux des élèves finalistes et lauréats (diffusion en mode "public").
 - La promotion des missions d'intérêt général de l'association.

L'Association pour la Promotion de la Lecture plaisir chez les Jeunes s'interdit expressément de procéder à une exploitation des supports susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de l'élève, et d'utiliser ces supports à des fins commerciales ou sur tout support à caractère préjudiciable.

La présente autorisation est valable pour une durée de **trois (3) ans** à compter de sa signature.

Fait à, le

Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite « bon pour accord »